

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 50 + 7 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. J.M. FISCHBACH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, S. LEICHTWEIS, M. BERTRAND - Suppléant -, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mmes V. RUCH, C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.-M. FISCHBACH -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, MM. F. DE FIGUEIREDO, P. HERRMANN, J.L. RINIE, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, C. DORSCHNER - Pouvoir à Mme C. DOERFLINGER-.

**Délibération n°8 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré et d'un lieu d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant**

Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande public,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil communautaire du 19 mai 2022,

**Vu** le procès-verbal, signé par les membres du jury de concours, comportant :

- Le classement des projets
- Les observations du jury sur les projets

**Vu** la levée de l'anonymat après le classement des projets par le jury de concours et l'établissement de son procès-verbal,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* de DÉSIGNER** le groupement de maîtrise d'œuvre LARCHE Nathalie Architecture (mandataire) / ECONOMIE 2 / SIB Etudes / SEDIME / SOLARES BAUEN / FLUID IT / dB SILENCE / ELECTRICITE DE STRASBOURG SERVICES ENERGETIQUES / SKYLAB – Isabelle PEPIN comme lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré et d'un lieu d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant ;

**\* d'AUTORISER** le Président à solliciter du lauréat du concours la remise d'une offre en vue de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre ;

**\* de PRÉCISER** que cette négociation porte sur les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion de toute remise de nouvelles prestations ;

\* d'AUTORISER le Président à signer avec le lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré et d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant et tous documents afférents.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président